



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Association loi 1901
N° FC : 11 75 47307 75
SIRET : 390 913 499
00039
Code APE : 7219Z

Formation Post Universitaire Société Française de Cytologie Clinique (SFCC)

Cytopathologie glandulaire bénigne et maligne du pancréas : Où placer le curseur ? Les nouveautés du « WHO Reporting System 2023 »

En distanciel

Mercredi 26 mars 2025 : de 14h00 à 18h00
(Connexion 13h45)
+ Mercredi 2 avril 2025 : de 14h00 à 15h00
(Connexion 13h45)

V4 29/01/2025

Ce livret concerne les formateurs, les participants, le/la, président(e) de la SFCC, et son Secrétariat

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

ORGANISATEUR/INTERVENANT

Dr Tchao MEATCHI, Praticien Hospitalier,

Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,

tchao.meatchi@aphp.fr

01 56 09 39 09

PARTICIPATION LOGISTIQUE

Dr Christine LAGORCE, MCU-PH,

Département de Pathologie AP-HP,
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
Hôpital Européen Georges Pompidou, 75015 Paris,

christine.lagorce@aphp.fr

01 56 09 38 93.

Formation courte

Lieu : Visioconférence Zoom

Durée : 5h00 (4h00 de 14h00 à 18h00 + 1h00 de 14h00 à 15h00)

Nombre de participants : nombre minimum de participants requis : 8 - nombre maximal : 15

Inscription en ligne : www.francesfcc.org, onglet «formations», rubrique «enseignements»

Public : Anatomo-Cyto-Pathologiste

I - ÉLÉMENTS PRATIQUES DE LA FORMATION EN DISTANCIEL :

Cette session de formation d'une durée de 5 heures se déroulera mercredi 26 mars 2025 (4h00) et le mercredi 2 avril 2025 (1h00) en visioconférence.

Elle **débutera à 13h45 afin que vous disposiez de 15 minutes** pour vous permettre de vous connecter et de vous présenter.

Pour participer à la réunion Zoom :

LIEN Zoom envoyé 1 semaine avant la formation

- **Merci de rentrer dans la salle d'attente de la session zoom**

- **en indiquant votre prénom, nom** afin de vous identifier (important pour la feuille de présence)

- **en activant votre webcam/vidéo.**

- Prévoyez de participer à cette session dans un endroit calme, dans un fauteuil confortable, dans une pièce avec un accès WIFI et une bonne bande passante.

A 14h00 précises vous aurez accès à la session d'enseignement.

La formation se terminera à 18h00.

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

- Chaque participant a l'obligation d'avertir un des responsables de la formation ou son représentant dès qu'il a connaissance d'un incident sur la connexion ZOOM à l'aide du « tchat ».

II - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Définir les conditions d'un bon prélèvement en termes de renseignements cliniques, qualité de l'échantillon et de prise en charge au laboratoire**
- **Savoir reconnaître les cellules normales pancréatiques et les contaminants digestifs**
- **Connaître les critères de malignité de l'adénocarcinome pancréatique et ceux de la pancréatite**
- **Savoir rédiger un compte-rendu en appliquant les différentes catégories du nouveau « WHO Reporting System 2023 ».**

Cette formation comportera deux exposés théoriques sur Powerpoint : un 1^{er} (20 mn) qui rappellera les techniques optimales de réalisation du prélèvement, de sa transmission et du traitement du prélèvement au laboratoire ; un 2^d (60 min.) qui décrira les critères diagnostiques des lésions glandulaires et montrera comment élaborer un compte-rendu appliquant les 7 catégories du WHO Reporting System 2023 avec les nouvelles catégories : Bénin non néoplasique et néoplasique, de bas grade et de haut grade, et l'introduction d'autres types cancéreux dans la catégorie maligne.

La partie pratique (120 min.) sera interactive, chaque participant discutant au moins un des cas cliniques qui sont présentés en fonction du contexte clinique et biologique du patient et illustrés par de nombreuses lames virtuelles allant de l'analyse de la cytologie à celle de la microbiopsie. Tous ces points seront abordés lors de cet atelier avec une corrélation avec la pièce opératoire pour illustrer les pièges diagnostiques.

III - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Présentation interactive d'exposés théoriques et de lames virtuelles en alternance avec discussions à propos de cas didactiques.
- Les lames numérisées présentées lors de la formation seront accessibles sur la plateforme téléslide de Grenoble pendant un mois. Ces lames seront accessibles à **partir du 12/03/2025** pour vous permettre de vous familiariser avec cette pathologie. Une procédure, un identifiant et un mot de passe vous seront fournis à cette date.
- Les présentations théoriques en pdf sont envoyées aux participants par le secrétariat à la fin de la formation avec des articles sélectionnés.

Conseils de lecture :

- WHO Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology Broché – 5 avril 2023, éditeur IARC ISBN 978-9283245186 et Pitman MB. <https://tumourclassification.iarc.who.int/>

- BA Centeno *et al.* The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology: Overview and Summary. *Cancer Cytopathol.* 2024;132(7):396-418. doi: 10.1002/cncy.22806.
- MB Pitman *et al.* A brief review of the WHO reporting system for pancreaticobiliary cytopathology. *The World Health Organization Reporting System for Pancreaticobiliary Cytopathology.* *Arch Pathol Lab Med.* 2024 Jan 8. doi: 10.5858/arpa.2023-0411-RA.Open Access
- MB Pitman *et al.* *J Am Soc Cytopath.* 2023;12(4):243-250. doi: 10.1016/j.jasc.2023.03.002.

IV - LES COMPÉTENCES VISÉES SONT LES SUIVANTES :

Cette formation est destinée aux médecins anatomo-cytopathologistes ayant un recrutement en ponctions pancréatiques, souhaitant optimiser ou actualiser leurs compétences dans le domaine des ponctions pancréatiques et réalisant une analyse cytologique et/ou histologique.

V - MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES

- Le premier questionnaire d'évaluation des participants est adressé avant la formation (Google Forms)
- **Pré-test** envoyé par courriel le **19/03/2025** réponses pour le **25/03/2025** (Google Forms)
- **Post test** envoyé par courriel le **27/03/2025** réponses pour le **01/04/2025** (Google Forms)
- Comparaison des résultats entre le pré-test et le post-test **le 2 avril**
- Les 2 questionnaires d'évaluation de la formation (Google Forms) à remplir seront envoyées en fin de formation, afin d'obtenir l'attestation de formation

VI - QUESTIONNAIRES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Les documents de formation et l'attestation de présence seront remis après avoir participé à la session de formation dans sa totalité, réalisé les tests (pré-et post-tests), renvoyé les 3 questionnaires

- **Q1** : "Evaluation avant la formation" : besoins des participants" qui précise vos besoins spécifiques pour cette formation
- **Q2** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants
- **Q3** : "Evaluation après la formation" : satisfaction des participants sur l'organisme SFCC



Tous ces questionnaires doivent être remplis en utilisant l'adresse email qui a été donnée au secrétariat de la SFCC au moment de votre inscription.

VII - LES ATTESTATIONS

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

L'attestation de présence sera envoyée après avoir participé à la formation, par courriel, à la demande du participant.

L'attestation de formation sera envoyée par courriel après participation à la totalité de la formation (sur 2 jours), et :

- Remise des 3 questionnaires remplis,
- Identification dans la salle d'attente de la session zoom
- Participation au pré-test et au post-test.

VIII - PROGRAMME

Les personnes qui souhaitent obtenir davantage d'informations pour remplir les questionnaires Google Forms ou se connecter à la plateforme (Teleslide) sont invitées à contacter le secrétariat de la SFCC avant la formation.

Pré test envoyé le 19/03/2025 / réponse pour le 25/03/2025

Mercredi 26 mars

14h00 - 14h15 : Connexion et accueil des participants

14h15 - 14h35 : La ponction pancréatique sous échoendoscopie digestive : prise en charge optimale d'une tumeur solide (**Tchao Méatchi**)

14h35 - 14h45 : Questions Réponses

14h45 - 15h45 : Critères diagnostiques des lésions glandulaires bénignes, de bas grade, de haut grade et malignes et leurs diagnostics différentiels sur étalement, cytologie monocouche et cytobloc. Présentation des nouvelles catégories du WHO Reporting System (**Tchao Méatchi**)

15h45 - 15h55 : Questions Réponses

15h55 - 16h05 : Pause

16h05 - 17h50 : Discussion interactive avec les participants sur lames numériques déposées sur la plateforme « téléslide », illustrant les différentes lésions cytologiques et leur correspondance sur la pièce opératoire. Pour chaque lésion, il sera demandé de mettre en pratique le WHO Reporting System 2023.

17h50 - 18h00 : Questions Réponses et conclusion.

Post-test envoyé le 27/03/2025 / réponse pour le 01/04/2025

Mercredi 2 avril 2025

14h00 - 14h10 : Connexion et accueil des participants

14h10 - 14h25 : Correction du test

14h25 - 14h50 : La prise en charge macroscopique optimale d'une pièce de duodéno-pancréatectomie céphalique (**Tchao Méatchi**)

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secrétariat@gmail.com

14h50 - 15h00 : Questions Réponses et conclusion, liens et réponses aux questionnaires d'évaluation Q2 et Q3

IX - TARIFS :

- Pathologiste, membre de la SFCC : **375€**
- Pathologiste, non membre de la SFCC : **500€**
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, membre de la SFCC : **190€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Assistant hospitalo-universitaire en poste en France ou résident ou ex-AFSE, non membre de la SFCC : **280€** (*justificatifs : copie de l'arrêté de nomination et une copie de la carte d'identité*)
- Docteurs juniors (*sur justificatifs : carte d'étudiant en médecine valable pour l'année en cours avec la date de naissance, ou un certificat de scolarité émanant de la faculté de médecine auquel est joint une copie de la pièce d'identité*) : **80€**

X - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les formations sont exclusivement réservées aux :

Médecins titulaires du C.E.S. ou du D.E.S. d'Anatomie et Cytologie Pathologiques, aux assistants, aux résidents, aux ex-AFSE et aux docteurs juniors.

XI - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les personnes qui souhaiteraient bénéficier de la Formation Professionnelle Continue, sont priées de demander une convention de formation au secrétariat de la SFCC que vous pouvez contacter via l'adresse sur le site contact@francesfcc.org ou via l'adresse du secrétariat sfcc.secretariat@gmail.com

Les inscriptions répondent aux mêmes règles qu'évoquées ci-dessus. Un accord écrit de la formation est demandé.

XII - HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin que cette dernière organise au mieux, en fonction des besoins spécifiques, la réalisation de la formation.

Il n'y aura pas de dispositions organisationnelles adaptées aux malentendants et malvoyants.

XIII - REGLEMENT INTERIEUR et FORMULAIRE DE RECLAMATION

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous ceux qui participent à une action de formation organisée par la Société Française de Cytologie Clinique et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Article 2 – Contrat entre la SFCC et les participants à la formation

- L'inscription se fait exclusivement sur le site internet de la SFCC.
- La validation de l'inscription est faite par la secrétaire de la SFCC qui vérifie les informations transmises et le règlement de la formation. Si nécessaire, la secrétaire contacte les inscrits à la formation pour leur demander de compléter les informations ou le règlement.
- Si les participants ont besoin d'informations sur la formation, ils contactent par mail le secrétariat de la SFCC.
- Les participants reçoivent par écrit une attestation d'inscription à la formation dans un délai de 2 à 10 jours indiquant que le contrat est conclu entre le participant et la SFCC. Les participants dont les demandes d'inscription ont été refusées sont informés par écrit dans les plus brefs délais. Ils peuvent être mis sur liste d'attente en cas de désistement de l'un des participants.

Article 3 – Clauses de réserve

- Le contrat peut être soumis à un nombre minimum de participants, comme indiqué dans la description de la formation. Si la formation est annulée et que le contrat ne peut être exécuté, les frais de formation seront remboursés.
- Le pré-test et le post-test mentionnés dans la description de la formation doivent être passés dans les délais signalés.
- Les participant n'ayant pas donné les informations permettant de les identifier (adresse email d'inscription) pour comparer le résultat des pré et post-test comme ceux n'ayant pas répondu à un des tests ne pourront pas se voir délivrer l'attestation de formation. Ils auront l'attestation de participation à la formation.

Article 4 – Tarifs et paiement

Les tarifs sur le site internet sont applicables à l'ensemble de la formation.

Les tarifs à prix réduits doivent être justifiés (adhésion à la SFCC, assistantat de moins de deux ans, docteurs juniors...)

Le mode de paiement est seulement indiqué sur le site internet.

Article 5 – Modifications de réservation/d'inscription

Une modification de réservation n'est possible que dans des cas exceptionnels et avec l'accord de la SFCC (Par ex ; report d'une formation sur une autre formation au cours de l'année en cours).

Article 6 – Discipline générale

- Les participants doivent se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme et communiqués par la Société Française de Cytologie Clinique.
- Les participants sont tenus de s'identifier sur la plateforme ZOOM de la formation (Nom, Prénom, Ville) pour valider la feuille d'émargement.
- Les personnes en situation de handicap sont amenées à se faire connaître auprès du secrétariat de la SFCC (sfcc.secretariat@gmail.com) afin d'organiser au mieux, en fonction de leurs besoins, la réalisation de leur formation.

- Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.
- Il est formellement interdit aux participants de quitter la formation sans motif, de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

Article 7 – Droits d'auteur

- L'ensemble du matériel des cours, des tests et des lames numérisées est protégé par un droit d'auteur. – L'accès « identifiant et mot de passe » sur la plateforme « teleslide » de la faculté de Grenoble est confidentiel et ne peut être utilisé que pour un strict usage personnel pendant la période indiquée. – La documentation pédagogique remise lors de la session de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel. L'utilisation du matériel à d'autres fins est interdite.
- Un simple droit d'utilisation, non cessible, est exclusivement conféré aux participants à la formation pour leur utilisation personnelle dans le cadre de leur participation à cette formation.
- Il est notamment interdit de faire une copie pour des tiers ou de rendre accessible sur internet ou d'autres réseaux à titre onéreux ou gratuit, revendre ou utiliser à des fins commerciales le matériel de la formation ou des tests. Il est interdit de retirer les éventuels signes distinctifs, les emblèmes de la SFCC ou les mentions de droit d'auteur. Il est formellement interdit d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Toute violation du droit d'auteur est passible de poursuites pénales.
- La Société Française de Cytologie Clinique décline toute responsabilité en cas de perte, ou détérioration de la documentation pédagogique envoyée lors de la session de formation.

Article 8 – Résiliation de la formation

- Sous réserve de modification en cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels

En cas de circonstances ou d'événements graves et exceptionnels ou de modification de telles circonstances ou de tels événements déjà existants sur lesquels la SFCC n'a pas d'influence (par exemple, émeutes, guerre ou conflits terroristes, catastrophes naturelles, épidémies, etc.), la SFCC se réserve le droit de vous proposer des modifications de notre service (par exemple, en termes de temps ou d'espace). Dans ce cas, nous vous soumettrons une nouvelle offre en fixant une échéance et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez accepter l'offre modifiée ou plutôt résilier le contrat. Si vous résiliez le contrat, nous vous rembourserons tout paiement que vous aurez éventuellement effectué (le cas échéant, au prorata de l'état actuel de la prestation de services fournie).

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la Société Française de Cytologie Clinique pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire ou définitive à une formation de la SFCC

Article 10 – Garanties disciplinaires (art. R 6352-3 et suivants du Code du Travail)

- Aucune sanction ne peut être infligée au participant sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps des griefs retenus contre lui (article R6352-4 du Code du Travail).
- Lorsque le Président ou le Secrétaire général de la Société Française de Cytologie Clinique envisage de prendre une sanction, il convoque par lettre recommandée avec accusé de

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

réception le participant en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien

Article 11 – Publicité du règlement

Le présent règlement intégré dans le Livret d'Accueil est remis à chaque participant.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Veuillez nous faire part de toutes réclamations, aléas ou complications sous la forme du formulaire de réclamation dont vous disposez ci-dessous par voie électronique à l'adresse email suivante : sfcc.secretariat@gmail.com

Un retour sur ces réclamations sera effectué après discussion en réunion semestrielle des conseils de la SFCC.

Sujet

J'ai participé à la formation

Nom de la formation :

Date de la session :

Ma réclamation concerne :

Merci de barrer les mentions inutiles

Accès - Equipement – Enseignement – Intervenants - Matériel pédagogiques

Autre

Description :

Données personnelles :

Civilité : Madame, Monsieur

Titre :

Mode d'exercice (barrer les réponses non correctes) :

Hospitalier, Libéral, Mixte, Autre - préciser

Prénom

Nom

Nom de la structure

Adresse Professionnelle

Localité

Pays

Téléphone

E-mail

Disponibilités (Préciser Jour et heures pour vous contacter)

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com

Société Française de Cytologie Clinique

Site : <https://francesfcc.org/>

Siège social : Boite n°34, 8 rue de Rochechouart, 75009 Paris - sfcc.secretariat@gmail.com